



CERTIFICAT D'APTITUDE À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES

Attestation d'aptitude à effectuer un saut dans l'eau, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre pendant vingt-cinq mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Délivré à :

Né(e) le :

Effectué sans brassières

À : le :

MNS ou BEESAN de la piscine de :

Nom, prénom :

N° diplôme :



Signature

